Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260612-2026_D45-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2026

Date de convocation : 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLAINCHE Marine, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PINET Sandra, M. POCARD Christian, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole à M. CADORET Philippe
M. POURCHASSE Antoine à M. JEGOUX Christian

Absentes excusées :
Mme GUEHENNEUX Fanny
Mme PHILIPPE Marie

nombre de conseillers en exercice	**27**
nombre de présents	23
nombre d'absents	4
nombre de votants	25
procurations	2
Quorum	**14**

Secrétaire de séance : M. ETIENNE Jessy

****

2026-D45 - Logement communal – Révision d'impayés au 307 rue de la Poste

Vu l'état des lieux du logement situé au 307 rue de la Poste à Moustoir-Remungol ;

Considérant les loyers impayés d'un montant de 762.48€ ;

Considérant les travaux de remise en état du logement d'un montant de 5 137.26€ ;

Considérant la vétusté du logement.

M. CADORET annonce qu'une ancienne locataire du 307 rue de la Poste à Moustoir-Remungol a quitté son logement le 6 avril 2024, or des loyers restaient dus et des travaux ont dû être réalisés suite à son départ. Les montants sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260612-2026_D45-DE

	Montant total	Sommes réglées	Restants à payer
Loyers impayés	762.48 €	256.09 €	**506.39 €**
Travaux	5 137.26 €	1 725.37 €	**3 411.89€**

Depuis, la collectivité a demandé le remboursement de ces sommes et l'ancienne locataire a déposé un recours avec un conciliateur de justice.

La commune étant prête à faire un geste pour réduire le montant des sommes dues au vu de la vétusté du logement, il sera proposé de réduire la facturation des travaux à 1 900€, mais de maintenir les loyers impayés restants à devoir, soit un total de 2 406.39€ à régler par l'ancienne locataire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider proposition de réduction du montant des travaux pour l'ancienne locataire du 307 rue de la Poste à un montant de 1 900€ ;
- De valider le maintien du montant des loyers impayés à devoir soit 506.39€ ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 19/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Etienne JESSY

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)